

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 30 août 2017 portant création de la mention Voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 13 novembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	ALBERGHS	Kevin
Madame	BAILBLE	Angéline
Madame	BELLISARIO	Martina
Monsieur	BOUET	Arthur
Monsieur	CALLUAUD	Paul
Monsieur	CHACORNAC	Théo
Monsieur	CHEMLA	Thibault
Monsieur	CONAN	Malo
Madame	DAUCH	Lola
Madame	DOMAS	Manon
Madame	DUMONT- - LERAT	Louanne
Monsieur	FOLLENFANT	Arthur
Monsieur	GENEVOIS	Armand
Monsieur	GUILLEMINOT	Paulin
Monsieur	JASMIN	Jules
Monsieur	JOYEUX	Martin
Monsieur	LE COQUEN	Kévin
Monsieur	LERASLE	Benjamin
Monsieur	LORHO	Thomas
Madame	MAGNET	Sarah-Abigaël
Madame	MONTEIRO	Juliette
Monsieur	ODIAU	Sacha

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Monsieur RUBIO - - FRANCES	Rafaël
Madame TARTIERE	Lorette
Monsieur THIVILLIER	Romain
Monsieur THOMAS	Gabriel

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 13/11/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités,
et par délégation,
Conseillère d'Animation Sportive




Emmanuelle DJADJO